

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date 17 février 2025, le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la création et la gestion d'un crématorium sur la Commune d'Echenoz-la-Méline.

## 1. Dates de l'enquête :

Cette enquête se déroulera 10 mars 2025, 8h30 jusqu'au 02 avril 2025, 17h30 inclus.

## 2. Consultation du dossier soumis à enquête publique :

La Commune d'Echenoz-la-Méline est désignée comme siège de cette enquête publique.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, en Mairie d'Echenoz-la-Méline, pendant toute la période de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mairie d'Echenoz-la-Méline  
2 rue de la Flandrière  
70000-ECHENOZ-LA-MELINE  
Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h

Vendredi 8h30-16h

Le dossier d'enquête publique sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- Sur le site internet de la commune [www.echenoz-la-meline.fr](http://www.echenoz-la-meline.fr)
- Sur le site internet de la Société délégataire [www.snc-cremation.fr](http://www.snc-cremation.fr)
- Sur le site dématérialisé mis à disposition sur l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6038>
- Et à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public en Mairie d'Echenoz-la-Méline
- Et en version papier au siège de la commune d'Echenoz-la-Méline

Un registre d'enquête à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice sera ouvert et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à la Mairie d'Echenoz-la-Méline

Les observations pourront également être adressées :

- par écrit à la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête à la Commune d'Echenoz-la-Méline - adresse : 2 rue de la Flandrière-70000-ECHENOZ-LA-MELINE
- sur un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6038>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-6038@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6038@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6038> et donc visibles par tous.

Ces observations doivent parvenir à la commissaire enquêtrice au plus tard le 02 avril 2025 à 17h30.

## 3. Commissaire enquêtrice:

Madame Cécile MATAILLET, technicienne forestière est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour conduire cette enquête publique par décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Besançon en date du 29 janvier 2025.

## 4. Permanences de la commissaire enquêtrice

La commissaire enquêtrice recevra à la Mairie d'Echenoz-la-Méline les observations orales ou écrites des intéressés :

- Le mercredi 12 mars 2025 de 10h00 à 12h00
- Le samedi 22 mars 2025 de 10h00 à 12h00
- Le mercredi 02 avril 2025 de 15h30 à 17h30

## **5. Les suites de l'enquête publique**

A l'issue de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice établira un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Elle consignera dans le document séparé, ses conclusions motivées, en précisant son avis s'il est favorable, favorable sous réserve ou défavorable au projet.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice à la Commune d'Echenoz-la-Méline (et sur le site [https:// www.echenoz-la-meline.fr](https://www.echenoz-la-meline.fr) ) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site dématérialisé pendant un an.